



## DOSSIER DE PRESSE

Coalition pour les libertés associatives / Observatoire des libertés associatives

[www.lacoalition.fr](http://www.lacoalition.fr)

Ce dossier de presse est publié par la Coalition des libertés associatives et l'Observatoire des libertés associatives. Face aux constats des attaques contre les associations de la part des pouvoirs publics, L.A Coalition et l'Observatoire lancent une campagne pour promouvoir et défendre les libertés associatives.

Durant cette campagne seront publiés une tribune (dans Libération) et un guide « *Faire face et riposter aux attaques contre les libertés associatives* » publié sur le site internet [www.lacoalition.fr](http://www.lacoalition.fr). La campagne est menée aussi sur les réseaux sociaux avec le hashtag #LibertesAssociatives.

### **Publication de la tribune**

*Après la crise sanitaire, des contre-pouvoirs associatifs plus que jamais nécessaires*

**Libération, 23 juin**

### **Publication du Guide**

*Faire face et riposter aux attaques contre les libertés associatives*

### **Campagne pour les Libertés associatives**

[#LibertesAssociatives](#)

*Sihem Zine, fondatrice d'Action Droits des Musulmans, au sujet de la suspension du compte bancaire de l'association sur instruction du Ministère de l'Intérieur : «l'objectif c'était de nous intimider et de nous empêcher de travailler : de nous faire taire. »*

*Michel Rousseau, co-président de Tous Migrants, au sujet des des attaques policières : «Toute une série d'intimidations commence... jusqu'à l'arrestation d'une des fondatrices de Tous Migrants».*

*Eric Alt, magistrat et vice-président d'Anticor, a été mis en cause par le Ministère de la Justice : « Les attaques ont une forme juridique et une réalité politique. Il faut résister sur les deux plans. »*

*Loan Torondel, ex-membre de l'Auberge des Migrants à Calais : « Je suis poursuivi pour diffamation pour avoir parlé de violences policières sur Twitter » à l'encontre de migrants.*

### **Contacts presse**

Vivien Rebière Consultant : 06 32 60 18 31 / [vrebiere@protonmail.com](mailto:vrebiere@protonmail.com)

Erika Campelo, chargé de communication à VoxPublic : 06 10 29 52 50 / [erika.campelo@voxpath.org](mailto:erika.campelo@voxpath.org)

## Edito

Durant l'état d'urgence sanitaire, les libertés de réunion et de manifestation ont été supprimées. Alors que les associations se sont montrées des acteurs essentiels pour faire face à la crise sanitaire et prendre soin des plus vulnérables, la liberté d'agir de nombre d'entre elles a été bafouée à plusieurs reprises. Par exemple, dans la région de Calais, Utopia 56 a vu ses bénévoles recevoir des amendes lors de distribution de nourriture aux migrants.

Mais cette dérive autoritaire du pouvoir est antérieure au confinement. Dans la plupart des pays de l'Union européenne, dont la France, les libertés publiques sont remises en cause. Certains gouvernements tentent de restreindre les libertés démocratiques notamment le droit de s'organiser, s'exprimer, agir et aussi de contester les pouvoirs établis. L'action des sociétés civiles est sous le feu de nombreuses attaques de différentes natures : politiques, financières, judiciaires et policières et contre leur capacité d'agir.

Julien Talpin, chercheur en science politique confirme. Selon ce membre de l'Observatoire des libertés associatives au CNRS, il existe « un lien fort entre l'État et les associations qui crée des relations de dépendance et qui bien souvent place l'État en décideur suprême du devenir des associations. » Dès que les associations exercent leur liberté d'expression et d'interpellation envers les pouvoirs publics, cette situation de dépendance crée un risque pour elles.

La solidarité envers des migrant.e.s sans papiers reste un délit. Manifester peut vous conduire en prison, vous coûter un œil ou une main, et distribuer de la nourriture, vous valoir une amende substantielle. Quand ils sont jugés trop « critiques » de l'État ou des collectivités, les associations et les collectifs militants sont entravés dans leur liberté d'action et leur droit de participer au débat public. Certain.e.s militant.e.s, jugé.e.s « radicalisé.e.s » (dans un vocabulaire qui emprunte au discours antiterroriste) sont ostracisé.e.s et criminalisé.e.s. « La criminalisation du militantisme et des mobilisations associatives est un problème démocratique fondamental » ajoute Julien Talpin.

C'est pourquoi seize associations ont décidé de se réunir en 2019 au sein de la Coalition pour les Libertés Associatives. Chacun.e de ses membres a fait l'expérience de diverses formes de répression et d'entraves à sa liberté d'agir en lien direct avec ses activités associatives, dans des domaines aussi larges que la lutte contre le racisme et les discriminations, l'organisation d'habitant.e.s, l'écologie, les arts de rue, la solidarité avec les migrant.e.s... Au sein de L.A Coalition, ces associations mènent un programme de réflexion et d'action sur les atteintes aux libertés associatives pour proposer des stratégies de riposte.

L'Observatoire des libertés associatives a été créé fin 2018 par des chercheurs académiques et des associations. Il est porté par l'Institut Alinsky dont le président est Julien Talpin. L'Observatoire travaille de concert avec L.A Coalition. Il a documenté cent cas d'entraves à des associations sur la base d'enquêtes approfondies.

**PRESSIONS, SANCTIONS,  
STIGMATISATION...  
DES ATTAQUES MULTIPLES  
ET VARIÉES CONTRE  
LES ASSOCIATIONS  
ET LA SOCIÉTÉ CIVILE**



## Avant-propos

La société civile, organisée et protéiforme, inclut les collectifs citoyens et militants, les associations, les syndicats, les lanceurs d'alerte, les structures de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif et les médias citoyens qui contribuent à la vitalité de la société civile.

En limitant ses capacités d'action par des actes de violence policière, des mesures législatives et réglementaires, ou encore des dispositions économiques et financières, les pouvoirs publics menacent plusieurs droits fondamentaux : la liberté d'association, d'expression, d'opinion et de conscience mais aussi la liberté de manifestation, de réunion, d'interpellation des décideurs ou encore les libertés syndicales comme le droit de grève.

Les membres de L.A. Coalition et de l'Observatoire des libertés associatives recensent en France quatre types d'attaques :

- les attaques politiques (pour dévaloriser et atteindre la réputation)
- les attaques juridiques et policières (ex : poursuites judiciaires, violences policières)
- les attaques contre la capacité d'agir des citoyens (ex : dénigrement par les autorités, pressions)
- les attaques financières (ex : baisse drastique des subventions et des emplois aidés)

Face à ces constats, L.A Coalition et l'Observatoire des libertés associatives lancent une campagne pour promouvoir et défendre les libertés associatives, en se fondant sur un rapport objectivant la situation et un guide de riposte.

Cette campagne est organisée en 3 étapes :

### 1) Durant la campagne des élections municipales

Plaidoyer auprès des candidats

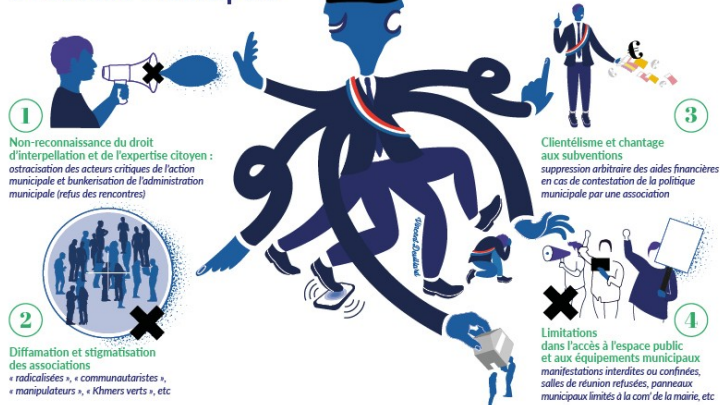
### 2) Mardi 23 mai 2020 : 4 jours avant le 2nd tour des élections municipales

Publication d'une tribune dans Libération et publication du guide de Riposte

### 3) Rentrée politique de septembre 2020

Publication du rapport de l'Observatoire des libertés associatives

### Les atteintes aux libertés associatives à l'échelle municipale



## L'actu de L.A Coalition et de l'Observatoire des Libertés associatives

### Publication dans Libération le 23 juin d'une tribune

Quatre jours avant le second tour des élections municipales, cette tribune rappelle les atteintes aux associations et collectifs citoyens partout sur le territoire : Comité Adama, militant.e.s contre l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure etc. Elle rappelle aussi que la multiplication des attaques rend l'engagement toujours plus difficile et favorise l'autocensure. Pourtant les associations sont des contre-pouvoirs essentiels, rappellent les auteurs de la tribune. N'est-ce pas la Ligue des droits de l'Homme qui a obtenu du Conseil d'Etat le rétablissement du droit de manifester ?

Cette tribune est comme un cri du cœur. Les associations ont été essentielles durant le confinement. Dans de nombreux quartiers, dans de nombreux foyers, les familles ont tenu bon uniquement grâce à leurs actions. Ce cri du cœur est nécessaire. Il faut mettre des mots sur les évolutions actuelles de la société.

**Les signataires** de la tribune sont Arnaud Schwartz (président de France Nature Environnement), Malik Salemkour (président de La Ligue des Droits de l'Homme), Sihem Zine (présidente Action Droit des Musulmans), Gilles Rouby (président du Collectif des Associations Citoyennes), Coordination Pas sans nous, Emmanuel Poilane (président du CRID), Adrien Roux (Président de l'Alliance citoyenne et de l'Institut Alinsky), Khedidja Mamou (présidente d'APPUII), Jean-Luc Prévost (Fédération des Arts de la rue), Michel Rousseau (co-président de Tous Migrants), Léa Gauthier (co-présidente de VoxPublic), Élise Van Beneden (présidente d'Anticor), ainsi que **les membres du conseil scientifique de l'Observatoire des libertés associatives** : Marie-Hélène Bacqué, Romain Badouard, Hélène Balazard, Julia Cagé, Marion Carrel, Vanessa Codaccioni, Benjamin Ferron, Guillaume Gourgues, Stéphanie Hennette-Vauchez, Jean-Louis Laville, Marwan Mohammed, Julien Talpin, Karel Yon.



### Publication du guide : « Faire face et riposter aux attaques contre les libertés associatives »

Mais ce cri du cœur est insuffisant. L.A Coalition publie dans la foulée son guide de riposte aux attaques contre les associations. Trop souvent, celles-ci sont démunies face aux entraves des pouvoirs publics. Il importe aux membres de L.A Coalition de promouvoir des stratégies de riposte, de se constituer comme point d'appui et de faire circuler ce guide. Savoir réagir, trouver des alliés, communiquer, saisir la justice, capitaliser sur l'expérience accumulée, ce guide offre des conseils nécessaires à tous les responsables, salarié.e.s et bénévoles associatif.ve.s.

## Revendications

Cette campagne est l'opportunité de porter un discours offensif afin de plaider pour la légitime participation de la société civile et des citoyen.ne.s à la vie publique.

### **Nous, membres de L.A Coalition réclamons donc :**

- 1) La reconnaissance du rôle de contre-pouvoir et du droit d'interpellation des associations et collectifs, indispensables à tout régime démocratique
- 2) Un meilleur soutien matériel et financier des associations, ainsi que le rejet du clientélisme
- 3) Des procédures administratives et politiques transparentes et argumentées, et la mise en place de voies de recours en cas de sanction
- 4) De nouveaux espaces démocratiques reconnaissant l'expertise associative et celle des habitant.e.s

## **Qu'est-ce que L.A Coalition ?**

Seize fondations européennes se sont réunies, en 2018, pour lancer le programme Civitates et favoriser la formation de coalitions associatives dans plusieurs pays européens (Hongrie, Italie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, France) pour lutter contre le « rétrécissement de l'espace démocratique ».

La Coalition pour les libertés associatives (L.A. Coalition) s'est formée en 2019 pour démontrer que les pressions sur la société civile n'arrivent pas qu'en Hongrie et en Pologne, mais aussi en France.

L.A Coalition est composée de 16 associations : Action Droits des Musulmans, Agir pour l'égalité, Alliance citoyenne, ATTAC, le Collectif des Associations Citoyennes, le CRID, la Fédération nationale des Arts de la Rue, Framasoft, La Quadrature du Net, ReAct, Ritimo, Sortir du Nucléaire, Tous Migrants, Vent d'assos, VoxPublic.

Ses membres ont défini un objectif commun : proposer des stratégies de riposte contre les répressions subies par le secteur associatif.

L.A. Coalition a lancé plusieurs activités : sensibilisation de l'opinion publique et des acteur.rice.s de la société civile, formations, soutien à des campagnes de plaidoyer et organisation d'événements locaux et nationaux. Elle travaille étroitement avec l'Observatoire des répressions des libertés associatives pour documenter un large éventail d'expériences d'acteur.rice.s de la société civile, victimes de répression.

## Qu'est-ce que l'Observatoire des libertés associatives ?

En mars 2019, une coalition d'associations s'est réunie pour constituer l'Observatoire des libertés associatives. A l'aide d'une équipe de chercheur.euse.s en sciences sociales, il vise à documenter de façon systématique les formes de répression visant les associations en France. Une enquête de plusieurs mois a permis de mettre en évidence 100 cas d'associations dont les activités ont été réprimées ou entravées par les pouvoirs publics à la suite d'expressions critiques ou d'actions collectives.

### *Le Comité scientifique :*

- Marie-Hélène Bacqué : Professeure d'études urbaines à l'université Paris-Ouest/Nanterre
- Romain Badouard : Maître de conférence en sciences de l'information et de la communication, à l'université Paris 2
- Hélène Balazard : Chargée de recherche en science politique, ENTPE, Vaulx-en-Velin
- Julia Cagé : Professeure d'économie, Sciences Po Paris
- Marion Carrel : Maîtresse de conférence en sociologie à l'université de Lille
- Vanessa Codaccioni : Maîtresse de Conférence en science politique à l'université Paris 8
- Benjamin Ferron : Maître de conférence en sciences de l'information et de la communication, à l'université Paris 12
- Guillaume Gourgues : Maître de conférence en science politique à l'Université Lyon 2
- Stéphanie Hennette-Vauchez : Professeure de droit public à l'université Paris-Ouest/Nanterre
- Jean-Louis Laville : Professeur de sociologie au CNAM
- Marwan Mohammed : Chargé de recherche en sociologie, CNRS/CUNY

### *Les associations membres et contributrices de l'Observatoire*

CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), APPUII (Alternatives pour des projets urbains ici et à l'international), CAC (Collectif des Associations Citoyennes), Pas Sans Nous, France Nature Environnement, Vox Public, Alliance Citoyenne, Ligue des Droits de l'Homme, Le Mouvement Associatif.

L'Observatoire est porté par l'Institut Alinsky, un centre d'études et de formations dont le conseil scientifique est présidé par Julien Talpin. L'institut mène des recherches-actions sur les conditions d'émergence et de meilleure reconnaissance des contre-pouvoirs pour démocratiser les institutions et les services publics.



### **Contacts presse**

Vivien Rebière Consultant : 06 32 60 18 31 / [vrebiere@protonmail.com](mailto:vrebiere@protonmail.com)

Erika Campelo, chargé de communication à VoxPublic : 06 10 29 52 50 /  
[erika.campelo@voxpathic.org](mailto:erika.campelo@voxpathic.org)